

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

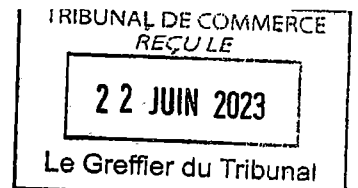
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 00391 Numéro SIREN : 532 362 969 Nom ou dénomination : HADES

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 3754



REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)

R/2023/1235

A LA REQUETE DE :

Monsieur François GUY, agissant en sa qualité de Gérant de la société FG INVEST, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à REIMS (51100) 7 boulevard de la Paix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le n° 502 788 359,

Elle-même Présidente de la société HADES, société par actions simplifiée au capital de 3.500.000 €, dont le siège social est à REIMS (51100) ZI La Pompelle 31 Bis, rue du Val Clair, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le n°532 362 969,

Ayant pour avocat la Société « **GOULET-NOIZAT** », Société d'Avocats, dont le siège social est à BETHENY (51450) 138, Rue Léon Faucher, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 804 339 158,

Représentée par Maître Pierrick PALADINI, cogérant ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société HADES clôture son bilan le 31 décembre de chaque année, et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce ;

Que les diligences des commissaires aux comptes ne sont, à ce jour, pas terminées.

L'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne sera en conséquence pas en mesure d'être tenue dans le délai de six mois fixé par l'article L. 223-6 du Code de commerce.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur François GUY demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de REIMS, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2023 du délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société HADES, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

FAIT A REIMS, LE 19 JUIN 2023
EN DEUX EXEMPLAIRES

Monsieur François GUY

DocuSigned by:

C4BA2EFC57704BC...

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

55-57, rue Thiers CS 80034 51724 Reims

N° de ROLE : 2023 003207
DEMANDEUR : HADES (SAS)
REPRESENTANT :
OBJET : REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie SOYER, président du tribunal de commerce de Reims,
Assisté de Maître Axelle DELPY, greffier associée du tribunal,

Vu la requête en date du 19/06/2023, reçue au greffe le 22/06/2023 présentée par HADES (SAS) - 31bis, Rue du Val Clair - Z.I.La Pompelle - 51100 Reims immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 532 362 969

Représentée par M. François GUY, gérant de la société FG INVEST, elle-même présidente de la société HADES,

Ayant pour avocat la société GOULET-NOIZAT, société d'avocats dont le siège est à Bétheny (51450), 138 rue Léon Faucher, représenté par Maître Pierrick PALADINI,

Et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L223-26 et L241-5 du code de commerce ;

Vu les dispositions de l'article 496 du code de procédure civile ;

Prorogeons jusqu'au 30/09/2023, le délai prévu pour réunir l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social de la société HADES (SAS) - 31bis, Rue du Val Clair - Z.I.La Pompelle - 51100 Reims
clos le 31/12/2022 ;

Disons qu'en cas de difficultés il nous en sera référé.

Laissons à la charge de la demanderesse les dépens de la présente ordonnance, dont frais de greffe liquidés à 31.21€ T.T.C. (dont TVA 4.02 Euros)

Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du greffe, en lettre simple à HADES (SAS)

Donnée en notre cabinet,
A Reims,

Le Greffier,

Signé électroniquement par
Axelle DELPY

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,

Signé électroniquement par
Jean-Marie SOYER
le 24/06/2023

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a long horizontal stroke extending to the right.